

SEHV INFOS JANVIER 2010

LE SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



Nos énergies en commun

SOMMAIRE

- **Raccordement au réseau** page 01

- **Infos** pages 02 à 05

- **Fiche MDE-ENR 4** pages 06 à 07

- **Sur le terrain** pages 08 à 11

- **En bref** page 12

- **Recueil des actes du SEHV** page 13

**Le Président,
Le Directeur,
Les Membres du Bureau
et l'ensemble du Personnel
du Syndicat, Energies Haute-Vienne**

**vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2010**



RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

■ Le Sénat rétablit la péréquation

Une bonne, une excellente nouvelle pour les collectivités : les renforcements de réseaux réalisés dans le cadre des raccordements aux réseaux électriques des consommateurs finals resteront intégralement financés par le Turpe (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), dans le cadre de la péréquation tarifaire.

C'est le sens d'un amendement, présenté par plusieurs sénateurs, adopté au Sénat, lors de l'examen du projet de loi dit « Grenelle 2 ».

L'amendement à l'article 25 adopté, modifie ainsi l'article 4 de la loi du 10 février 2000 : I AB (nouveau). – A la première phrase du troisième alinéa du II de l'article 4 de la même loi, les mots : « une partie des coûts de raccordement à ces réseaux » sont remplacés par les mots : « les coûts de renforcement par remplacement ou adaptation d'ouvrages existants ou par création d'ouvrages en parallèle à des ouvrages existants, rendus nécessaires par le raccordement des consommateurs finals, ainsi qu'une partie des coûts de branchement et d'extension ».

L'adoption de ce dispositif doit maintenant être confirmée en première lecture par l'Assemblée nationale.

A savoir

Cet amendement ne concerne que les consommateurs finals et non les producteurs d'électricité. Succédant aux célèbres tickets bleu, jaune et vert, depuis le 1er janvier 2009, les nouvelles modalités de financement des raccordements aux réseaux électriques ont suscité une vague de protestations, pour



ne pas dire un véritable tollé de la part des élus locaux, compte tenu du transfert de charges opéré du « Turpe » soit vers le budget des collectivités locales en charge de l'urbanisme, soit vers les demandeurs de raccordements (dits « pétitionnaires ») à travers la contribution versée au maître d'ouvrage des travaux. La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et l'AMF (Association des Maires de France) se sont élevées contre ce nouveau dispositif. Le Sénat leur a donné raison.

Et aussi

Un autre amendement adopté, permet aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité, propriétaires des réseaux, d'être associées à l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables. « C'est d'autant plus justifié que la plupart des installations concernées sont raccordées aux réseaux de distribution », a expliqué Xavier Pintat, Président de la F.N.C.C.R.



CONGRÈS DE LA F.N.C.C.R.

■ La F.N.C.C.R. a organisé son 34^{ème} congrès

Le Mardi 22 Septembre 2009 s'est ouvert à Annecy le 34^{ème} Congrès triennal de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Lors de ce congrès très attendu par l'ensemble des membres de la FNCCR, compte tenu de l'actualité très étoffée en matière de distribution publique d'énergie, plusieurs séances plénières et tables rondes ont été organisées.



Au programme, la sécurisation des réseaux face aux risques climatiques, la péréquation tarifaire, le développement durable dans les services d'eau, d'assainissement, le consommateur d'énergie face aux fournisseurs, l'épineuse question des raccordements, branchements, extensions et renforcements électriques, les ouvrages d'énergie face à l'acceptabilité sociale, les énergies renouvelables et la MDE, la réforme de l'Etat et des collectivités, les réseaux compteurs intelligents, les entreprises publiques locales d'énergie dans un monde concurrentiel, le choix du mode de gestion pour l'eau... Sans oublier, c'est une première, des séances consacrées à la gestion des déchets (méthanisation, facturation incitative...) et aux télécommunications électroniques (contrôler le service public des télécommunications, zones « gris clair »...).

Une délégation du SEHV a représenté et est intervenue au nom des Collectivités de la Haute-Vienne.

■ Etude technique consacrée à la fragilité des réseaux publics d'électricité

En ouverture du congrès, une séance plénière présidée par Xavier PINTAT, Président de la FNCCR, intitulée « Sécurisation des réseaux face aux risques climatiques, où en est-on ? » a permis de confronter le Président du Directoire d'ERDF, le Directeur Général de l'Energie et du Climat, du MEEDDEM et de plusieurs représentants des Syndicats Départementaux d'Energies.

En préalable à ce débat, la FNCCR a rendu publique une étude technique consacrée à la fragilité des réseaux publics de distribution d'électricité face aux risques climatiques majeurs.

Confié à J.P. Hauet du cabinet KB Intelligence, ce rapport examine en conclusions trois stratégies :



- La stratégie actuelle, qui correspond à la stratégie sous-jacente à la formation des nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité approuvés pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} août 2009. C'est une stratégie de poursuite et d'accélération de la relance des investissements amorcée à partir de 2005. Il est à observer qu'elle n'est pas financée au-delà de l'expiration du Turpe 3 (fin juillet 2013) et suppose que la capacité de financement suffisante sera laissée à ERDF, par son actionnaire, et ne s'inscrit pas dans une vision à long terme claire.

- Une stratégie de cohérence qui consisterait à aligner la stratégie de sécurisation du réseau de distribution sur celle suivie par le réseau de transport, de façon à parvenir à la même date à un ensemble présentant des niveaux de sécurisation homogènes.

C'était d'ailleurs la philosophie des rapports Piketty des années 2000 et 2001, et qui préconisait un effort de sécurisation supplémentaire de 450 M€/an sur 15 ans, répartis à raison de $\frac{1}{4}$ sur le réseau de transport et $\frac{3}{4}$ sur le réseau de distribution. Le réseau de transport a pris du retard, mais se fait fort de le rattraper et d'atteindre l'objectif de sécurisation visé à fin 2017, au prix d'une enveloppe globale actualisée à 2.4 Mds €.

- Une stratégie de doublement des efforts : si les ressources mobilisables, ou si les contraintes sur le prix de l'électricité, conduisaient à étaler le scénario « de cohérence », il semble que le minimum à viser serait le doublement de l'effort de sécurisation (230M€/an en 2006), tel qu'il a été retenu par le plan Aléas Climatiques. Cela veut dire un accroissement de l'effort d'investissements d'environ 10 % des investissements totaux d'ERDF, afin de parvenir à un horizon de l'ordre de 2025 à une situation assainie. Au point de passage de fin 2017, la simulation effectuée donne un taux moyen d'enfouissement du réseau HTA de 51,2 % et un kilométrage de fils nus subsistant de 33 000 kms.

Sur la base de ce constat, M. Bernard BROUILLE, Président du S.E.H.V. a adressé une demande d'augmentation des crédits de sécurisation des réseaux à Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, afin d'éradiquer d'ici à dix ans au plus tard, les réseaux basse-tension en conducteurs nus.

■ Des élections au S.E.H.V.

Lors de l'Assemblée Plénière du 21 Octobre 2009, il a été décidé de modifier l'objet de la « **Commission des Travaux** ». Cette commission maintenant dénommée Commission « **Travaux – Energies – Environnement – Développement Durable** » interviendra sur l'ensemble des problématiques énergétiques suivies par le Syndicat.



L'assemblée a également procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Président. Elu à bulletins secrets et à la majorité absolue, Monsieur **Michel RENAUD**, est élu Président de cette nouvelle commission, étant délégué du secteur CENTRE et représentant de la Ville de Limoges.

■ Renouvellement du Parc véhicule

Dans la continuité des orientations du Syndicat et de ses actions en matière de maîtrise des dépenses énergétiques et des rejets de gaz à effet de serre, le parc automobile du S.E.H.V. a été renouvelé par l'achat de neuf (9) véhicules légers peu polluants, véhicules performants en termes de rendement énergétique, classés par ordre d'émissions de CO² (étiquette Energie A).

La signalétique du SEHV a été apposée récemment sur ces nouveaux véhicules.



LES MARCHÉS NÉGOCIÉS

■ Etudes et travaux d'électrification, travaux neufs, entretiens d'Eclairage Public et Télécommunications

N° Marché	N° Lot	Titulaire	Code Postal	Date d'effet
2009 Z 01	1	SA CONTAMINE	87202 St-JUNIEN	5/05/2009
2009 Z 02	2, 3	ALLEZ et Cie	87520 ORADOUR/Glane	4/05/2009
2009 Z 03	4	Scop AVENIR ELECTRIQUE	87020 LIMOGES	5/05/2009
2009 Z 04	5, 6, 7	Groupement BATIFOIX DARLAVOIX	87440 St- MATHIEU	5/05/2009
2009 Z 05	8, 9, 10	Group. SPIE – INEO	87022 LIMOGES	5/05/2009
2009 EN 06	11 – Nord	ALLEZ et Cie	87520 ORADOUR/Glane	4/05/2009
2009 EN 07	12 – Centre Est	Scop AVENIR ELECTRIQUE	87020 LIMOGES	5/05/2009
2009 EN 08	13 – Sud Est	CITELUM	87220 FEYTIAT	5/05/2009
2009 EN 09	14 - Sud	Group BATIFOIX DARLAVOIX	87440 St - MATHIEU	5/05/2009
2009 EN 10	15 – Sud Ouest	SA Ets CONTAMINE	87202 St -JUNIEN	5/05/2009
2009 EN 11	16 - Centre	Groupement SPIE – INEO	87022 LIMOGES	5/05/2009

En bref

Au cours des trois dernières années, le SEHV, dans le cadre de ses marchés, a investi 36,7 millions d'Euros sur les réseaux d'électrification, de télécommunications et d'éclairage public.





ÉLAGAGE : ALLIER SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Electricité de France, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, doit veiller à assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité de ces ouvrages. L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire pour remplir pleinement cette mission. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certaines circonstances, devenir dangereuses, provoquer des incendies ou des chutes de câbles et entraîner des accidents corporels graves.

Un programme d'élagage est établi en respectant l'équilibre entre les trois contraintes suivantes : respect des distances de sécurité, respect de l'environnement et maîtrise des coûts.

■ Droits et devoirs : l'essentiel

Pour EDF

L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 reconnaît au concessionnaire le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

EDF ou l'entreprise prestataire doivent réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie.



Pour le propriétaire

Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude lui appartiennent, puisqu'une servitude ne le prive pas de son droit de propriété.

Le propriétaire pourra réaliser les travaux lui-même, à condition d'en avertir EDF, qui lui donnera toutes les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité.

En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre peut, dans certains cas, voir sa responsabilité engagée. EDF peut aussi demander réparation des préjudices subis. Afin d'anticiper cette éventualité, il est recommandé de prendre conseil auprès de son assureur

■ Prise en charge de l'élagage

Arbre situé	et ligne située	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	E.D.F. (1)
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	EDF

(1) les frais d'élagage sont à la charge d'EDF, sauf si les arbres ont été plantés sous la ligne par le propriétaire et qu'il en néglige l'entretien.

■ Consignes de sécurité

Même sans toucher une ligne, on risque l'électrocution (phénomène d'amorçage).

Ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique, ou la surplombant, ne pas toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne.

Ne pas s'approcher ou approcher des objets à moins de 3 mètres d'une ligne, sauf accord écrit préalable d'EDF précisant les mesures de sécurité à mettre en place dans ce cas. En cas de ligne tombée à terre, ne jamais s'en approcher, encore moins la toucher, et avertir le service dépannage d'E.D.F.

Et si un arbre menace de tomber sur une ligne électrique, prévenir le service d'élagage d'E.D.F. au 0 810 333 027.

Liminaire

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les collectivités territoriales vont voir leurs responsabilités précisées et renforcées sur de nombreux domaines.

Elles vont devoir agir à la fois sur la politique qu'elles veulent déployer sur leur territoire mais également sur leur propre fonctionnement.

Cette fiche veut donner un aperçu de nouvelles mesures concernant les collectivités dans le domaine du climat et de l'énergie, ainsi que des outils fiscaux prévus.



GRENELLE, CLIMAT ET ÉNERGIES – NOUVELLES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS

■ Energie et Climat

La France s'est donnée comme objectif de diversifier les sources d'énergie, de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de porter à au moins 23 % en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Dans ce cadre, de nouvelles obligations et opportunités concernent les collectivités territoriales :



- **Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)**, pour Le renforcement de l'articulation entre les objectifs nationaux, régionaux et infra-régionaux et la mise en cohérence des trois problématiques climat, air et énergies. *
- **Schéma régional des énergies renouvelables**, définissant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable et fatal de son territoire.
- **Bilan des émissions de gaz à effet de serre** : Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre pour 2011.
- **Plan climat-énergie territorial (PCET)** : Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent également avoir adopté un PCET pour fin 2012. Au delà des obligés, l'Etat favorisera la **généralisation des bilans en émissions de gaz à effet de serre et des PCET des collectivités territoriales et de leurs groupements en cohérence avec les Agendas 21 locaux**. Il prévoit aussi la possibilité, pour les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants et les syndicats mixtes exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, d'élaborer un PCET en concertation avec leurs communes membres qui ne seraient pas elles-mêmes soumises à cette obligation. *

■ Bâtiment

Dans l'objectif de réduire les dépenses énergétiques dans le domaine du bâtiment, le Grenelle prévoit un plan de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants et de réduction des consommations énergétiques des constructions neuves. Ainsi, les collectivités seront notamment amenées pour leurs bâtiments publics à :



- Réaliser des travaux d'**amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants** dans un délai de huit ans à compter du 1^{er} janvier 2012 ; *
- Amener les **bâtiments neufs au niveau du label « bâtiment basse consommation (BBC) »** à compter de la fin 2010.

■ Eclairage Public

L'éclairage public est visé dans le domaine de la santé et des risques naturels pour **prévenir ou limiter la pollution lumineuse et limiter les consommations d'énergie**, sans compromettre les objectifs de sécurité publique et de défense nationale ainsi que de sûreté des installations et ouvrages sensibles. La réglementation prévoit des prescriptions techniques, définies par des décrets et arrêtés à venir, pouvant porter sur les conditions d'implantation et de fonctionnement des points lumineux, les flux de lumière émis et leur répartition dans l'espace ainsi que l'efficacité lumineuse des sources utilisées.*

■ Transport

L'Etat se fixe pour objectif de diminuer de 20 % les gaz à effet de serre du secteur transport d'ici 2020. A ce titre, les collectivités territoriales sont appelées à intervenir dans l'organisation du rééquilibrage des déplacements sur leur territoire en profit de modes alternatifs plus économes en énergie (transport en commun, disque vert en stationnement, bicyclettes en libre-service...), mais aussi sur leur propre parc automobile à usage professionnel : L'Etat les incite à procéder à des **achats groupés de véhicules les plus innovants en matière de pollution et de consommation de carburant**, en veillant également à ce qu'ils génèrent moins de polluants locaux comme les particules ou les oxydes d'azote.

■ Outils fiscaux et obtention d'aides

Face à ces nouvelles obligations, à l'heure de la suppression de la taxe professionnelle et de la création de la taxe carbone, la question se pose des moyens financiers dont disposeront les collectivités pour faire ce qu'on leur demande. Voici quelques mesures annoncées :

Taxe carbone

Dite aussi contribution climat-énergie (CCE), c'est une mesure fiscale pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle a été annoncée pour le 1^{er} janvier 2010 avec une taxation initiale des énergies fossiles à 17 euros la tonne de CO², qui atteindra progressivement 100 euros la tonne d'ici à 2030. Actuellement suspendue par la décision du Conseil constitutionnel, un nouveau texte est attendu le 20 janvier pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

Fonds de compensation pour les collectivités

Pour compenser la CCE des collectivités territoriales, un fonds sera créé auprès de l'ADEME, destiné à financer les investissements des collectivités territoriales en matière d'économies d'énergie et de développement durable. En 2010, il sera doté de 70 millions d'euros en autorisation d'engagement, et de 20 millions d'euros en crédits de paiement. Les emplois du fonds restent à définir.

Prêts à taux privilégiés

Les collectivités territoriales et leurs groupements qui engagent un programme de rénovation de leurs bâtiments en matière d'économie d'énergie pourront bénéficier d'une enveloppe de prêts à taux privilégiés.*

Certificats d'économies d'énergie (CEE)

L'éligibilité des collectivités territoriales aux CEE est maintenue pour les actions permettant la réalisation d'économies d'énergie sur leur propre patrimoine ou dans le cadre de leur compétence, afin de pouvoir initier et soutenir des actions de maîtrise de l'énergie adaptées aux enjeux locaux.*

Tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables

Les collectivités territoriales bénéficient des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Notamment, toute personne morale peut exploiter une installation d'électricité utilisant l'énergie solaire (photovoltaïque) dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est propriétaire.*

Fonds de chaleur renouvelable

Le fonds de chaleur renouvelable, géré par l'ADEME et doté d'un milliard d'euros pour la période 2009-2011, a pour objectif d'aider financièrement au développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire) par le remplacement ou la création de nouvelles installations.

***Attention** : Les mesures sont indiquées sous réserve d'adaptation du projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, à l'Assemblée nationale (cela concerne notamment les mesures marquées par un astérisque).



LES TRAVAUX

■ Les Clauses d'insertion dans les marchés publics

La commande publique peut favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières dans le respect du code des marchés publics.

Dans le cadre de son agenda 21, le Conseil Général s'est engagé à développer dans ses marchés l'utilisation des clauses d'insertion. Avec le succès de cette démarche expérimentale auprès des entreprises retenues et des personnes recrutées sur ses chantiers, et pour faciliter sur tout le territoire l'utilisation de ces clauses sociales, le Conseil Général apporte désormais son expertise à tous les acteurs de l'achat public, entreprises et maîtres d'ouvrages publics.

L'offre de partenariat du Conseil Général porte notamment sur :

- L'appui pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les différents documents règlementaires ;
- L'accompagnement des entreprises soumissionnaires, par le Conseil Général, pendant la préparation de leur offre ;
- L'organisation de l'offre d'insertion susceptible de répondre à la demande des entreprises ;
- La réalisation éventuelle des actions de formation pour adapter les personnes en difficultés aux besoins de l'entreprise ;
- Le suivi de l'application de cette clause et l'évaluation des résultats dans le cadre des marchés sélectionnés du S.E.H.V.

Le Syndicat, Energies de la Haute-Vienne a signé une convention avec le Conseil Général, et s'est engagé en 2009 dans cette démarche pour les marchés des travaux sur les réseaux de distribution et d'éclairage public, prévoyant ainsi 3 200 heures d'insertion à réaliser par les différents prestataires titulaires des marchés publics.

■ Les Commissions Locales Energies (CLE) - Automne 2009

Les CLE sont des réunions organisées dans chacun des six secteurs territoriaux du SEHV. Les délégués des communes, des communautés de communes, les Maires, ainsi que des représentants du Conseil Général, d'ERDF et France Télécom sont conviés. Ces réunions de proximité ont permis de faire l'état d'avancement du programme « Travaux » 2009, et du programme prévisionnel « Travaux » 2010.

Calendrier des différentes Commissions Locales Energies :

Secteurs	Communes	Dates
CENTRE-EST	St-PRIEST-TAURION	Jeudi 26 Novembre
CENTRE	LANDOUGE	Mardi 1 ^{er} Décembre
SUD	VICQ / BREUILH	Mercredi 2 Décembre
SUD-EST	EYMOUTIERS	Jeudi 3 Décembre
NORD	RANCON	Lundi 7 Décembre
SUD-OUEST	CHAMPSAC	Jeudi 10 Décembre



■ St-Germain les Belles

L'Avenue de la Gare fait l'objet actuellement de travaux de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et de réfection de l'éclairage public. Ces travaux vont permettre d'enfouir 1 km 800 m de réseaux publics d'électricité (basse et haute-tension A) et de télécommunication. Le coût global estimatif de l'opération est de 383 810 Euros financé à 79 % par le Syndicat Energies et 21 % par la commune.



■ Pageas

Le Syndicat Energies Haute-Vienne réalise actuellement des travaux de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et de réfection de l'éclairage public pour un montant estimatif de l'opération de 329 637 Euros.

■ Mézières sur Issoire

La Route de Nouic fait également l'objet de travaux de mise en souterrain des réseaux électriques téléphoniques et la réfection de l'éclairage public. Ces travaux vont permettre d'enfouir 417 m de réseaux publics pour un montant global estimatif de l'opération de 208 920 Euros.



■ Rancon

Le Syndicat Energies réalise actuellement des travaux de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et de réfection de l'éclairage public dans la traversée du Bourg. Ces travaux vont contribuer à sécuriser la distribution d'énergie sur une longueur de 417 m pour un montant global estimatif de l'opération de 145 352 Euros.

■ Bonnac la Côte

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de la Mairie, le service « éclairage public » du S.E.H.V. a réalisé en 2009 la mise en lumière de la Mairie et de ses abords. Le coût global de cette opération subventionnée par le S.E.H.V. s'élève à 13 881 Euros T.T.C.



■ Couzeix



La traversée de la commune de Couzeix (ex. RN 147) a fait l'objet de travaux de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et de réfection de l'éclairage public dans le cadre d'une coordination avec les travaux de réfection des canalisations d'adduction d'eau. Ces travaux ont permis d'enfouir 3 kms de réseaux. Ils vont contribuer à sécuriser la distribution d'énergie et de télécommunication. Le coût de l'opération globale est de 701 567 Euros TTC financée à 72 % par le S.E.H.V. et 28 % par la commune.

■ Production d'énergie renouvelable – exemples sur les communes adhérentes au service esp-87

A l'occasion de ses bilans énergétiques, le service esp-87 étudie l'opportunité de la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable. De ces propositions, plusieurs réalisations commencent à voir le jour. Nous pouvons citer, à titre d'exemple :



- La mise en place d'une toiture photovoltaïque de 244 m² (32 kWc) sur l'école de St-Cyr, dans le cadre d'une rénovation de l'existant et de la construction d'une extension en basse consommation. Ce projet, dédié à la lutte contre le changement climatique, permet également à la commune d'augmenter ses ressources en bénéficiant de recettes annuelles de vente d'électricité supérieures au remboursement de l'emprunt.
- La mise en place d'une toiture photovoltaïque de 80 m² (10 kWc) sur la mairie de Château-Chervix, dans le cadre de travaux de réhabilitation.
- Le projet d'une chaufferie bois de 500 kW alimentant les bâtiments communaux de St- Jouvent. Actuellement en phase de demande de permis de construire, la réalisation de ce projet pourrait débuter au printemps 2010.



■ Commission Travaux

Séance du 9 Septembre 2009, sous la présidence de M. Michel RENAUD.

- Avancée des différentes opérations des travaux d'effacements, de renforcements, d'extensions, de réalisation de lotissements et des travaux de modernisation et sécurisation des réseaux électriques, programme 2009,
- Programme prévisionnel des effacements pour 2010 : 24 opérations programmées,
- Les échanges avec France Télécom,
- Programme « Sécurisation FACE S »
- 1^{er} Objectif : dix huit communes de Haute-Vienne listées cumulant 4 critères de sensibilité (points noirs),
- 2^{ème} Objectif : Ramener en dessous de 20 % les réseaux en fils nus pour toutes les communes de la concession.
- Extension des compétences de la Commission « Travaux ».

■ Commission Contrôle de Concession

Séance du 9 Septembre 2009 sous la présidence de M. Bernard DUPIN.

- Rapport du Contrôle de Concession 2009
- Protocole « part couverte par le tarif (TURPE) » :
Modalités de versement par ERDF aux autorités concédantes, maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif (le Turpe).
- Protocole indicateur « fourniture et acheminement » :
La FNCCR, ERDF et EDF ont conclu un protocole national afin de prendre acte de la liste des indicateurs « fourniture » et « acheminement ».



- Protocole Valorisation des ouvrages concédés dans la comptabilité d'ERDF :
Qualité de la valorisation des travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, à partir d'un nouvel outil dénommé VRG (Valorisation des Remises Gratuites).



■ Commission Communication

Séances du 9 Septembre 2009 sous la présidence de M. Bernard LACHAUD.

- Examen de documents de communication tels que le Rapport du Contrôle de Concession, les étiquettes autocollantes pour les armoires d'E.P., les chemises à rabat imprimées à notre charte graphique.
- Cartes de vœux 2010 par envois électroniques,
- Exposition « Le Parcours de l'Énergie » : projet d'obtenir une exposition constituée d'une scénographie ludique, interactive :
 - la raréfaction des ressources naturelles,
 - les énergies renouvelables,
 - la transformation de l'énergie,
 - l'utilisation de l'énergie.

■ Commission des Finances

Séance du 9 Septembre 2009 sous la présidence de Mme Colette MILLERE.

Budget :

- Présentation de la décision modificative n° 1 – 2009 du budget principal et du budget annexe,
- Autorisation de programme 2009-01 – délibération modificative
- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2010.

Finances :

- Participation des communes et des EPCI aux raccordements électriques – Fonds de concours,
- Autorisation permanente des actes de poursuites
- Admission en non valeur
- Subvention complémentaire pour l'amicale du personnel et subvention 2010,
- Demande de report de créance de la commune de La Porcherie.
- Modalités d'attribution des subventions EP.



Ressources humaines :

- Augmentation de la cotisation au C.O.S.

Marchés publics :

- Marché de fournitures et services pour les communications électroniques.



LES NOUVEAUTÉS AU SEIN DU SEHV

■ Défibrillateur

Le S.E.H.V. a décidé de s'équiper volontairement d'un défibrillateur. Une démonstration a été faite auprès des agents du S.E.H.V.



■ Borne électrique du S.E.H.V.

Le S.E.H.V. s'est équipé d'une borne pour le rechargement des véhicules électriques. Cette borne située sur le parking du S.E.H.V. est à la disposition des usagers de nos collectivités.



■ Mouvement du personnel



Mlle Séverine CASSAT a rejoint l'équipe du SEHV. Elle occupe un poste d'Adjoint Administratif au service « esp-87 ».

■ Départ



M. Bernard REDON, Contrôleur des travaux au Syndicat, Energies Haute-Vienne, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Septembre 2009. L'ensemble des élus et du personnel lui adresse tous leurs vœux pour une heureuse retraite après 42 ans d'activités au service des collectivités territoriales.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

■ Comité syndical du 21 Octobre 2009

Concession : Rapport d'activité 2008 du concessionnaire ERDF.
- Rapport de contrôle de concession 2008 du SEHV.

Finances : Participation des communes et des groupements de collectivités aux raccordements électriques.

- Proposition décision modificative n° 1-2009 – Budget principal.
- Proposition décision modificative n° 1-2009 – Budget annexe.
- Autorisation de programme n° 2008-01 : délibération modificative.
- Autorisation de programme n° 2009 – 01 : délibération modificative.
- Subvention éclairage public : adaptation du régime des subventions en matière d'E.P.
- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement en 2010.
- Demande de cumul de subventions.
- Autorisation permanente pour les actes de poursuites.
- Admission en non valeur de créances irrécouvrables
- Adhésion complémentaire à la FNCCR.
- Augmentation de la cotisation au COS.
- Proposition d'une subvention complémentaire pour l'Amicale du personnel.

Marchés : Marché pour les communications électroniques
- Autorisation du Président à signer les marchés pour les travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment.
- Adaptation du règlement intérieur des marchés publics du SEHV.
- Marchés 2009 : communication sur les titulaires des marchés 2009.
- Avenant de transfert : Citelum / LA HO
- Avenant marché AREVA n° 2007 P 10 – Prestations supplémentaires.
- Convention avec le Conseil Général pour l'inscription de clauses d'insertion dans les marchés publics.

Ressources Humaines : Adoption du plan de formation.
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour besoin occasionnel.

- Création de postes permanents.
- MNT : Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

Statuts : - Modification de l'objet de la Commission Travaux.
- Modification statutaire : Bureau syndical.

Election : Election d'un nouveau vice-président.

■ Les actes du Président

Arrêté portant nomination : 6/06/09 – 9/03/09 – 10/03/09 – 4/05/09 – 14/05/09 – 27/05/09.
Arrêté portant attribution d'indemnités : 10/02/09 – 9/03/09 – 10/03/09 – 6/04/09 – 14/04/09 – 15/05/09 – 9/07/09 – 10/07/09. **Arrêté donnant ordre de mission permanent :** 20/01/09 – 22/01/09 – 26/01/09 – 29/01/09 - 11/02/09 – 17/02/09 – 9/03/09 – 27/05/09 – 01/07/09 – 6/10/09 – 21/09/09. **Arrêté d'avancement d'échelon :** 16/02/09 – 14/04/09 11/05/09 – 12/05/09 – 15/07/09 – 7/09/09. **Arrêté portant titularisation :** 4/05/09. **Arrêté mise en congé maladie :** 05/02/09 – 12/02/09 – 13/02/09 – 8/04/09 – 10/04/09 – 21/04/09 – 23/04/09 – 4/05/09 – 4/06/09 – 2/09/09. **Arrêté plaçant un agent en congé parental :** 9/03/09. **Arrêté portant acception d'un temps partiel :** 17/07/09. **Arrêté de reprise à temps complet :** 11/03/09 – 2/09/09. **Arrêté portant radiation :** 10/02/09 – 2/03/09. **Arrêté portant réintégration :** 9/02/09 – 9/03/09 – 11/03/09 – 17/07/09 – **Arrêté de reclassement :** 16/02/09 – 17/02/09. **Arrêté portant avancement de grade :** 11/03/09 – 14/04/09 – 12/05/09 -01/07/09. **Arrêté de mise à la retraite :** 14/05/09. **Arrêté portant attribution de bonification indiciaire :** 9/02/09. **Contrat de recrutement :** 29/06/09 – 6/07/09 – 27/07/09 – 6/08/09.

